

Voirie - Acquisition de fournitures nécessaires à l'entretien du patrimoine routier pour l'année 1994 - Appel d'offres

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il convient de prendre les dispositions nécessaires pour assurer en 1994 l'approvisionnement du Service Voirie en fournitures destinées à l'entretien du patrimoine routier.

La fourniture de bétons hydrauliques, de granulats calcaires, fera l'objet de marchés à commandes après appel d'offres ouvert.

Pour la fourniture d'enrobés et de bitume, la procédure retenue, en raison de la fabrication de ces produits par une seule usine de la région, sera celle du marché négocié à commandes en application de l'article 312 bis 2° du Code des Marchés Publics.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à lancer les appels d'offres et signer les marchés à intervenir, ainsi que les ordres de services ou avenants éventuellement nécessaires, dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget 1994.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.